

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

OBJET : Traversée de Saint-Bieuzy – Piste cyclable Acquisition de terrain

Rapporteur : Pierre CHAMPEAUX

Afin de terminer les travaux d'aménagement de la piste cyclable dans la traversée de Saint-Bieuzy, il est proposé d'acquérir la parcelle suivante :

- DS n°86 pour une superficie d'environ 76 mètres carrés, un document d'arpentage précisera la surface exacte.

Cette cession sera faite gratuitement par le propriétaire. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville.

Les commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle DS n°86 aux conditions ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les actes correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Pierre CHAMPEAUX